

CHAPITRE QUATORZIÈME

CROYANCE AUX APPARITIONS

ET MANIFESTATIONS DES ÂMES

DU PURGATOIRE DANS LES ÉCRITURES

ET LA TRADITION

IMMÉDIATEMENT après ce jugement particulier, toutes les âmes entrent au paradis, en enfer ou en purgatoire, selon leurs déserts. Mais nous avons montré dans le quatrième chapitre de cet ouvrage que, comme l'affirme saint Thomas d'Aquin (Supplément, q. 6g), Dieu leur permet parfois — du moins temporairement — de revenir sur la terre, afin de donner des avertissements et des conseils aux vivants ou de demander l'aide de leurs prières.

Toutes les nations, les plus sauvages comme les plus civilisées, croient que les âmes disparues sont autorisées à réapparaître sur la terre sous forme corporelle, à se faire voir et entendre, et à demander ce qu'elles désirent. Il n'y a rien là-dedans qui soit contraire à la raison, rien au-delà de l'omnipotence de Dieu. « Il ne fait aucun doute », dit Bergier (*Dictionnaire de théologie*, article *Apparitions*), « que lorsqu'une âme humaine est séparée du corps, Dieu peut la faire réapparaître, lui rendre le même corps qu'elle a quitté, ou le revêtir d'un autre, et lui permettre d'accomplir les mêmes fonctions qu'avant la mort ; et cette méthode d'instruction et d'avertissement des hommes est l'une des plus frappantes que Dieu puisse employer. »

Les Saintes Écritures ne laissent aucun doute sur ce point. On lit que Moïse et Élie sont apparus et ont parlé avec Jésus-Christ au moment de Sa Transfiguration (Mt XVI.) ; et du prophète Jérémie, accompagné du vertueux grand prêtre Onias,

donnant à Judas Macchabés une épée d'or, disant : « Prends cette sainte épée comme don de Dieu, avec laquelle tu renverseras les adversaires de mon peuple Israël » (2 Mach. XV.).

Nous lisons de nouveau dans le Premier Livre des Rois que le prophète Samuel apparut à la sorcière d'Endor, et prédit tous les malheurs qui allaient s'abattre sur Saül. Saint Augustin dit qu'il n'est pas déraisonnable de croire que Dieu a vraiment permis au prophète d'apparaître afin de convaincre le Roi de sa méchanceté, et lui a insufflé une crainte saine de la colère de Dieu (4 Qucest. ad SimL5lic.). Le même saint Docteur parle, dans sa lettre à l'évêque Évodius, d'un jeune homme qui, après sa mort, apparut à plusieurs personnes, « par lequel, » ajoute-t-il, « Dieu leur permit d'être confirmés dans leur foi en Sa sainteté. » Il raconte aussi que pendant son séjour à Milan, un homme s'est levé de la tombe pour donner à son fils la preuve du paiement d'une somme d'argent injustement réclamée de lui. Eusèbe, saint Paulin, Origène, Théodoret, saint Grégoire le Grand et bien d'autres relatent des événements similaires.

Saint Thomas d'Aquin, dont l'intelligence élevée et la profonde érudition le placent au-dessus du reproche de la superstition, fut à plusieurs reprises favorisé par ces apparitions extraordinaires, qui lui permirent d'entretenir des relations avec le monde des esprits.

Ses biographes nous racontent que, lorsqu'il étudiait la théologie à l'Université de Paris, sa sœur, qui venait de mourir au couvent de Capoue, lui est apparue et lui a demandé ses prières. Quelque temps plus tard, alors que le saint Docteur était à Rome, cette âme chère lui réapparut, rayonnante de gloire. Elle vint le remercier pour ses prières, qui lui avaient permis d'entrer au paradis. Le Saint, qui connaissait depuis longtemps les choses surnaturelles, n'avait pas peur d'engager la conversation avec elle et de lui demander ce qu'étaient devenus deux de ses frères, décédés quelque temps auparavant. « Arnold est au paradis, » répondit sa sœur, « et jouit d'une grande gloire, pour avoir défendu l'Église et le souverain pontife contre les attaques impies de l'empereur Frédéric ; mais

Ludolph souffre encore au purgatoire, car personne ne prie pour lui. Quant à toi, cher frère, un lieu magnifique t'attend au paradis, en récompense de tout ce que tu as fait pour l'Église. »

Un autre jour, le même saint, alors qu'il priait dans l'église Saint-Dominique à Naples, vit devant lui le frère Romanus, qui lui avait succédé à Paris dans la fonction de lecteur en théologie. Au début, saint Thomas pensa que Romanus venait d'arriver de Paris, car il n'avait pas entendu parler de sa mort, et il se leva de ses genoux pour demander des détails sur sa santé et les raisons de sa visite à Naples. « Je ne suis plus sur terre », dit le bon frère avec un sourire. « Par la miséricorde de Dieu, je n'ai passé que quinze jours au purgatoire, et je suis venu sur Son ordre pour t'encourager dans ton travail. » « Suis-je en état de grâce ? » demanda immédiatement St. Thomas. « Oui, mon frère, et j'ai l'ordre de te dire que ton œuvre est dans le plus haut degré agréable à Dieu. » Alors le théologien, certain de son propre état, souhaita profiter de l'occasion pour percer certains mystères de la religion, et surtout celui de la Vision béatifique ; mais il fut répondu par les paroles du psalmiste : « Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri » — *Comme nous l'avons entendu, nous l'avons vu, dans la ville du Seigneur des Hosties, dans la ville de notre Dieu* (Ps. XLVII. 9) — et l'apparition disparut (V. Bolland).

Nous ne pouvons pas nier ni remettre en question l'autorité de St. Thomas ; de plus, nous avons vu ci-dessus quel est l'enseignement du grand Docteur sur cette question.

Le savant cardinal Bellarmin, dans une thèse remarquable intitulée *Num ex receptaculis suis anima defunctorum egredi valeant ?* établit la doctrine des apparitions comme certaine et indubitable, bien que dans certains cas certaines personnes puissent être trompées et prendre pour réalité ce qui n'est que l'effet de l'imagination ou de la fraude. Origène aborde la même question, et enseigne que les âmes, dont la nature est d'être unies à une substance matérielle, sont capables dans l'autre monde de prendre un corps doté de subtilité, mais qui ressemble extérieurement au corps naturel qu'elles ont laissé sur terre. Ce

nouveau corps dans lequel l'âme est enveloppée comme dans un vêtement la rend visible aux yeux mortels.

Saint Augustin exprime la même opinion avec la même confiance dans plusieurs de ses œuvres.

Un certain évêque le consulta, lui demandant ce qu'on pensait des apparitions de personnes mortes depuis longtemps qu'on voyait entrer et sortir dans leurs maisons comme auparavant, et de bruits entendus la nuit à divers endroits. Le Saint répondit aux questions de son ami avec autant d'érudition que de sagesse dans une longue lettre résumant son enseignement sur ce point. « Nous ne devons pas croire trop facilement aux apparitions de personnes mortes, ni toutes les rejeter comme impossibles ; car il est certain que Dieu les a permis à de nombreuses occasions, comme vous pouvez le voir dans mon ouvrage sur la Genèse, dans lequel vous trouverez de nombreux exemples relatés, dont certains que j'ai moi-même vus, et d'autres que j'ai appris de personnes d'une véracité irréprochable. »

Dans un autre livre, il aborde le sujet plus longuement. « Je suis loin de croire, » dit-il, « qu'il soit ordinaire ou naturel que les morts réapparaissent parmi les vivants et s'intéressent à leurs affaires ; car, si ce pouvoir leur était donné, il n'y aurait pas une seule nuit où je ne m'attendrais pas à voir apparaître ma mère pieuse, qui de son vivant n'a jamais été séparée de moi et m'a suivi par terre et par mer jusque dans les pays les plus lointains. Je ne crois pas que de telles choses se produisent dans le cours ordinaire des événements, mais je suis convaincu que l'omnipotence de Dieu peut parfois les permettre, pour des raisons pleines de sagesse et méritant notre respect. *Per divinam potentiam vivorum rebus intersunt - C'est par la puissance divine que les êtres vivants perçoivent le monde qui les entoure.*

« Les hommes, vivants ou morts, apparaissent aux autres, soit dans leur sommeil, soit dans leurs heures d'éveil, mais pas absolument dans leur propre substance. Nous devrions plutôt dire que ce sont des représentations d'eux qui apparaissent. Nous croyons que cela est accompli par le ministère des Anges, et que Dieu le permet selon Ses propres desseins insondables

dans le but d'instruire les hommes, de les consoler ou de les effrayer, selon que la justice ou la miséricorde est réservée à chacun par Celui que la Sainte Écriture appelle véritablement Miséricorde et Justice.

« Les âmes des défunts sont dans un endroit où elles ne voient ni n'entendent ce qui se passe sur terre, et pourtant elles s'intéressent aux vivants, même si elles ne savent pas ce qu'elles font. En vérité, ils ne savent pas d'eux-mêmes ce qui se passe ici, mais ils peuvent le savoir à travers les âmes auxquelles ils sont réunis par la mort—du moins dans la mesure où Dieu le permet, et cela leur est utile. Ils peuvent aussi l'apprendre des anges qui les protègent, et qui, à leur mort, les suivent dans l'autre vie. Dieu peut aussi leur permettre de savoir par inspiration tout ce qu'il est nécessaire ou utile pour eux de savoir.

« D'ailleurs, les morts peuvent être envoyés aux vivants, non pas par leur propre puissance, mais par la puissance de Dieu.

« Que ces apparitions indiquent leur présence réelle, ou si les anges agissent à travers elles, je ne peux le dire avec certitude, car Dieu Tout-Puissant, présent partout, peut employer le ministère des anges pour offrir aux hommes les consolations avec lesquelles Il juge bon de soulager les misères de leur pèlerinage terrestre » (*De Curd pro Mortuis*).

Le cardinal Bona, dans son savant traité sur le discernement des esprits, confirme et développe l'enseignement de saint Augustin, et ajoute : « Il est certain qu'il existe de véritables apparitions, par lesquelles les hommes sont instruits et conduits à la vertu, et il y en a aussi de fausses par lesquelles Dieu permet que certaines personnes soient trompées. Il arrive parfois que le diable apparaisse sous la forme d'une personne morte dans le péché, et demande des prières, des aumônes et des pèlerinages en son nom, afin que ceux qui sont dans le péché puissent y continuer, trompés par l'espoir vain suscité par ces illusions. Mais il est facile, » ajoute le savant cardinal, « de se protéger contre la tromperie, car les prières que ces fausses apparitions demandent sont généralement à combiner avec des pratiques insensées ou superstitieuses, et la demande est

accompagnée de menaces et de pronostics du mal, ce qui permet de reconnaître facilement l'esprit dont elles proviennent. »

Les théologiens, suivant le cardinal Bona, donnent des règles pour distinguer les apparitions réelles des illusions du diable. Si la personne décédée apparaît noire, hideuse ou mutilée, ou sous la forme d'un animal (sauf celle d'un agneau ou d'une colombe, aucun des deux n'étant jamais supposé par le diable) ; s'il parle d'une voix rauque, indistincte et hésitante ; s'il agit de manière désordonnée ; s'il impose quelque chose qui va à l'encontre de la foi ; s'il blasphème ou montre une horreur envers les choses saintes ou les objets bénis ; Alors, nous disent-ils, nous pouvons être sûrs que c'est l'œuvre du diable. Les bonnes apparitions produisent d'abord une certaine agitation, qui laisse vite place à une joie sainte, une onction divine qui remplit l'âme, augmente son humilité et sa charité, et y éveille un désir de perfection. L'effet inverse est produit par les apparitions, qui sont l'œuvre du diable. Ils commencent par un sentiment de plaisir et de satisfaction de soi, suivi de vaine gloire, de présomption et d'orgueil.

C'est donc logique que les Saintes Écritures et les lois de l'Église interdisent strictement l'évocation des morts — d'abord, parce qu'il n'est pas permis de troubler leur repos sans raison ; et, deuxièmement, parce qu'en invoquant ainsi une apparition, nous nous exposons au danger de tomber dans les pièges du diable.

Les théologiens, encore une fois, se demandent de quelle manière les apparitions et manifestations surnaturelles sont produites. Les défunts apparaissent-ils dans leur propre chair, donc temporairement ramenés à la vie, ce qui serait une vraie résurrection, ou apparaissent-ils dans des corps empruntés ? Et peuvent-ils former leur corps par leur propre pouvoir, ou sont-ils obligés de recourir au ministère des anges ? En bref, ne pouvons-nous pas dire que ces phénomènes n'ont pas de réalité objective, et qu'ils résultent d'une impression purement subjective, produite sur les sens d'une personne qui pense voir, entendre et toucher ce qui n'a pas d'existence réelle ?

Aucune de ces hypothèses n'est condamnée par l'Église, et toutes sont plus ou moins admises par les théologiens. La dernière opinion, cependant, qui réduit les apparitions à de simples phénomènes subjectifs, ce qui, en fait, n'est que des hallucinations, semble manquer de probabilité. Il est vrai que les morts peuvent, et parfois, se manifester par des rêves, des inspirations et des présentiments ; mais nous ne pouvons nier la réalité des apparitions visibles dans bien des cas, surtout lorsqu'elles sont produites en même temps et de la même manière devant un grand nombre de personnes ou même devant toute la population d'un lieu, comme ce fut le cas des personnes excommuniées enterrées dans l'église de Hildesheim, qui, sur ordre de l'évêque leur ordonnant de quitter le lieu saint, soulevèrent les dalles qui recouvraient leurs tombes, se levèrent et quittèrent l'église. Un incident similaire s'est produit à Arona, après la célèbre peste qui a emporté tant de victimes dans le diocèse de Milan. Un jour, à la fin des Vêpres, une foule de morts fut vue sortir du cimetière et se diriger vers l'église. Le gouverneur de la ville, l'archiprêtre et d'autres personnes furent témoins de l'apparition, et immédiatement les cloches de l'église sonnèrent, et les fidèles furent convoqués pour le lendemain à un service solennel en faveur des victimes de la peste. Une hallucination n'agit pas de cette façon, mais elle dépend, selon les médecins, de l'imagination, du tempérament et de l'état corporel des personnes concernées.

Saint Augustin estime que les apparitions ont souvent lieu sans la participation des défunts, et même sans qu'ils le sachent, par le ministère des anges bons ou mauvais, qui empruntent à la Nature les éléments matériels dont ils sont vêtus. Saint Thomas est moins exclusif, et bien qu'il admette que les apparitions sont parfois l'œuvre de bons ou de mauvais anges, qui prennent la forme humaine de personnes décédées même à leur insu, il soutient que les morts peuvent, avec la permission de Dieu, se montrer aux vivants sous forme corporelle (*Summa Theologica*, partie I., q. 89, a.2).

Quoi qu'on pense des différentes théories sur la manière dont ces formes corporelles sont produites et le matériau dont elles

sont composées, nous pouvons considérer comme une vérité incontestable que les morts apparaissent et se montrent visiblement aux vivants. Cette vérité est affirmée, comme nous l'avons vu, par les Saintes Écritures, par la tradition et par les docteurs de l'Église ; et on peut ajouter les décisions de divers conciles particuliers, les légendes du Bréviaire, le témoignage de la peinture et de la sculpture, ainsi qu'un grand nombre d'apparitions rapportées dans l'histoire.

Parmi ces manifestations extraordinaires citées par différentes personnes d'une véracité irréprochable, nous avons choisi celles qui semblent les plus intéressantes et les plus authentiques, sans leur attribuer d'autre autorité que celle des témoins qui les relatent, et celles qui peuvent être présentées par les révélations particulières sur lesquelles l'Église ne s'est pas encore prononcé.

I

Il est rapporté dans la Vie de Sœur Catherine de St. Augustine que dans la ville où elle vivait se trouvait une femme nommée Marie, qui, dès sa jeunesse, avait mené une vie scandaleuse. Elle s'aggrava en vieillissant, et les habitants de la ville finirent par l'expulser comme une honte pour le voisinage ; elle se réfugia donc dans une grotte à l'extérieur de la ville, où elle mourut quelque temps plus tard, abandonnée de tous, sans sacrements, et sans aucune consolation.

C'était la pieuse coutume de Sœur Catherine de prier pour les âmes de toutes les personnes de sa connaissance qui étaient passées dans l'autre vie, mais elle n'avait jamais pensé à cette vieille pécheresse, qu'elle croyait désespérément perdue. Environ quatre ans après la mort de la femme, une âme du purgatoire apparut à la sainte religieuse alors qu'elle priait, et lui dit : « Sœur Catherine, tu pries pour tous ceux qui meurent, mais tu ne penses jamais à ma pauvre âme. » « Qui êtes-vous ? » demanda la Sœur ; et l'apparition répondit : « Je suis cette pauvre Marie qui est morte dans la caverne. » « Quoi ! tu es sauvée ? » dit Sœur Catherine, stupéfaite. « Oui », répondit la

pauvre âme ; « Je suis sauvé par la miséricorde de la Sainte Vierge. Dans mes derniers instants, abandonné par le monde entier et opprimé par le poids de mes péchés, j'ai crié à la Mère de Dieu du fond de mon cœur : Ô Marie, refuge des pécheurs, aide les impuissants, aie pitié de moi, abandonnée par tout le monde ; aie pitié de moi, car tu es mon seul espoir ! » Je n'ai pas prié en vain, car c'est à l'intercession de la Sainte Vierge que j'ai échappé à l'enfer par un acte de véritable contrition. Cette Reine de la Miséricorde m'a obtenu la grâce que mon temps au purgatoire soit raccourci en considération des souffrances intenses que j'ai traversées. Je n'ai besoin que de quelques messes pour ma délivrance, et je vous promets que, si vous voulez bien les prononcer, je ne cesserai jamais de prier Notre Seigneur et Sa Sainte Mère pour vous. »

Sœur Catherine fit prononcer les messes requises, et quelques jours plus tard, la même âme lui apparut de nouveau pour lui montrer sa gratitude. « Je vous remercie, Sœur Catherine, » dit-elle, « le paradis s'est enfin ouvert à moi ; Je vais louer Dieu pour sa miséricorde, et prier pour toi » (saint Alphonse Liguori).

II

Il est une pratique pieuse parmi les habitants de Rome de visiter les églises de la ville, portant des bougies à la main, lors de la veille de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge, et d'y passer un moment en prière. Une année, une femme dévote se trouvait dans la foule des fidèles de l'église d'Ara Caeli, et elle aperçut à courte distance une femme qu'elle avait connue intimement, et qui était morte depuis environ un an. Elle ne pouvait pas l'atteindre pour la foule, mais l'attendit à sa sortie, et dès qu'elle put s'approcher d'elle, demanda : « N'es-tu pas ma marraine, Marozia, qui m'a tenue à la cuve lors de mon baptême ? » « Oui », répondit l'apparition ; « Je la suis, en effet. » « Comment, alors, est-ce que je te retrouve ici, quand je sais que tu es morte l'an dernier ? Qu'est-ce qui t'est arrivé de l'autre côté de la tombe ? » La femme répondit : « Jusqu'à

aujourd'hui, j'ai été retenue dans un feu inextinguible à cause des péchés d'impureté que j'ai commis dans ma jeunesse. Je les ai tous avoués, c'est vrai ; mais, bien que la culpabilité ait été dissipée, je n'ai pas échappé à la punition temporelle, que j'ai donc subie au purgatoire. Aujourd'hui, la Reine du Ciel, émue de compassion pour les âmes souffrantes, a obtenu pour moi et bien d'autres la délivrance de notre prison et l'admission au paradis en l'honneur de la Fête de son Assomption. Vous ne voyez que moi, mais nous sommes ici en immense nombre, allant d'une à l'autre des églises dédiées à Marie pour la remercier de sa compassion. »

La pieuse femme resta stupéfaite, ne sachant que penser, mais Marozia ajouta : « Pour que vous ne doutiez pas de la véracité de mes paroles, je vous dis que vous mourrez l'an prochain lors de la Fête de l'Assomption. Si tu es encore en vie après cette date, tu pourrais croire que tout cela n'est qu'une illusion. » Et puis elle a disparu. La dame resta dans l'église, ne pouvant plus douter que Dieu avait condescendu en l'avertissant ainsi de sa mort imminente. À partir de cette heure, elle renonça à tous les plaisirs mondains et mena une vie de grande austérité et de retraite, recevant constamment les sacrements de pénitence et de la Sainte Eucharistie. L'année suivante, deux jours avant l'Assomption, elle tomba malade. Le lendemain, son cas fut déclaré désespéré, et le jour de la fête, elle mourut pieusement (Saint Pierre Damien, Opusc. 24, partie ii., c.).

III

Le père Lacordaire, lors d'une de ses conférences données aux étudiants de Soreze, leur raconta l'histoire suivante :

Un prince polonais, un incroyant déclaré et matérialiste, avait écrit un livre contre l'immortalité de l'âme, et était sur le point de le faire publier. Un jour, il se promenait dans le parc, lorsqu'une pauvre femme se jeta à ses pieds, en grande détresse, disant : « Prince, mon mari vient de mourir, et son âme est peut-être maintenant au purgatoire. J'aimerais qu'on célèbre une

messe pour lui, mais je n'ai pas un sou. Je vous prie de m'aider, pour le bien de mon pauvre mari. » Le prince fut touché par sa souffrance, bien qu'il considérât l'offrande de la messe comme une simple superstition, et il sortit un morceau d'or qu'il donna à la pauvre femme, qui se précipita aussitôt à l'église et demanda au prêtre de célébrer une messe pour son mari.

Trois jours plus tard, le prince était dans son bureau en train de réviser son manuscrit, lorsque, entendant un léger bruit, il leva les yeux et vit devant lui un homme vêtu du costume des paysans du pays, sur le point de se lever pour l'expulser, lorsque l'inconnu disparut soudainement. Le prince appela ses serviteurs et les réprimanda d'avoir laissé un étranger entrer dans sa chambre sans permission. Ils ont nié toute connaissance de l'événement et ont déclaré que personne n'était entré dans la maison. La même chose s'est produite le soir suivant, et aucune explication n'a été trouvée pour ce phénomène étrange. Le troisième soir, le visiteur réapparut, mais avant que le Prince ait eu le temps de dire un mot, l'inconnu s'adressa à lui. « Prince, je viens vous remercier. Je suis l'époux de cette femme qui t'a supplié une aumône pour qu'elle puisse faire dire la messe pour mon âme. Ta charité a plu à Dieu, qui m'a envoyé pour t'assurer qu'il y a une autre vie, et que l'âme est immortelle. C'est à toi de profiter de l'avertissement qui t'a été donné. »

Sur ces mots, le paysan disparut, laissant le prince à ses émotions. Ce dernier appela aussitôt ses serviteurs et, en larmes, leur raconta ce qui s'était passé. Il a jeté dans le feu l'œuvre impie qu'il avait écrite et a remercié Dieu sincèrement pour sa conversion.

IV

Dans le duché de Luxembourg est morte une dame bien connue pour sa piété. Quelques jours après son enterrement, elle apparut à une jeune fille qui avait une grande dévotion à la Vierge Bienheureuse. Elle apparut surtout dans l'Église, « car, comme elle le disait, n'ayant rien d'autre à souffrir que la

privation de la vue de Dieu, elle désirait se consoler de cette perte en Le contemplant sous l'espèce eucharistique. Elle accompagna la jeune fille dans toutes ses pratiques de piété, surtout lorsqu'elle assista au Saint Sacrifice, et au moment de l'élévation, son visage s'illumina d'une lumière extraordinaire. Lorsque son amie monta pour recevoir la Sainte Communion, l'apparition l'accompagna et resta avec elle pendant son action de grâce, tenant un chapelet à la main en signe de la dévotion qu'elle avait toujours professée à la Reine du Ciel.

Un jour, elle demanda à la jeune fille de célébrer trois messes, qu'elle avait promis par vœu, mais qu'elle n'avait pas faites avant sa mort. Une fois cela fait, elle exprima sa plus grande gratitude envers sa bienfaitrice, disant que le temps de sa souffrance touchait à sa fin ; et le troisième jour de l'octave de l'Immaculée Conception, elle vint remercier une fois de plus son amie, puis, accompagnée de son ange gardien, s'éleva triomphalement au ciel (Eus. Nieremberg, *De Pulchrit. Dei*, livre II., c. XI.).

V

L'abbé Pestel témoigne de la véracité du récit suivant d'un incident survenu en 1827 : une pauvre servante, vertueusement élevée à la campagne, avait l'habitude de consacrer chaque mois, sur son petit salaire, une somme d'argent pour célébrer une messe pour les âmes du purgatoire. Elle est venue à Paris au service d'une famille très respectable, mais a perdu sa situation à cause d'une longue maladie. À sa convalescence, alors qu'elle se rendait à un bureau d'état civil, elle est passée devant une église et est entrée pour dire une prière. La vue d'un prêtre à l'autel lui rappela que cela faisait plus d'un mois qu'elle n'avait pas eu de messe pour les âmes souffrantes, et elle se rendit immédiatement à la sacristie, où elle offrit sa dernière pièce restante pour la messe, convaincue que Dieu pourvoirait à ses besoins. Après avoir assisté à la messe avec beaucoup de ferveur, elle reprit son chemin et fut abordée par un jeune homme pâle à l'apparence distinguée, qui lui demanda ce qu'elle

avait, et, recevant sa réponse, la dirigea vers une certaine maison dans une rue voisine.

La pauvre jeune fille frappa à la porte de la maison indiquée, et fut reçue par une dame âgée en profond deuil qui, en entendant le but de sa visite, répondit : « Il est vrai que je viens de renvoyer ma servante à cause de son insolence, mais je ne l'aurais pas pu prévoir, et je n'en ai parlé à personne. Comment aurais-tu pu savoir ? » « Madame, un monsieur m'a rencontré il y a cinq minutes, et m'a dit que vous cherchiez un domestique, et là, » — en pointant un tableau sur le mur — « se trouve son portrait. » « Ça, » dit la dame, « c'est le portrait de mon fils, décédé il y a quelques mois. Dis-moi, pour l'amour du ciel, comment tu l'as rencontré. » La pauvre fille raconta toute l'histoire de ses difficultés, de sa dévotion aux âmes du purgatoire, et tout le reste ; et la dame la serra affectueusement dans ses bras et dit : « Vous avez sans doute obtenu la libération de mon fils. C'était un bon chrétien, mais il souffrait peut-être au purgatoire. Je te prendrai, non pas comme ma servante, mais comme ma fille adoptive. »

VI

En 1641, un frère franciscain, nommé François Jean de Via, mourut dans un couvent des îles Canaries. Un jour, il apparut, entouré de rayons de lumière, à Frère Ascensio, qui l'avait soigné pendant sa dernière maladie et n'avait jamais cessé de prier pour le repos de son âme. L'infirmier ne le reconnut pas et lui demanda son nom. « Je le suis, » dit-il, frère Jean de Via. Je suis très reconnaissant pour vos prières, et je suis venu vous dire que, par la miséricorde de Dieu, je suis sauvé et destiné au ciel, comme vous pouvez le voir à travers ces rayons de lumière qui m'entourent. Mais je ne suis pas encore considéré comme digne de contempler le visage de Dieu, car j'ai négligé de réciter certains offices pour les morts, que ma Règle m'obligeait à dire. Je t'en supplie, pour ton affection pour moi, et encore plus pour l'amour que tu as pour Notre Seigneur, de compenser mon omission. » Le frère Ascensio courut prévenir le Père-Gardien,

qui convoqua aussitôt tous les religieux du couvent dans la chorale, et l'office fut récité. Immédiatement après, le frère Jean réapparut à l'infirmier, le remerciant joyeusement pour sa charité et lui annonçant que les prières de la communauté lui avaient permis d'accéder au ciel (*De Orig. Seraph. Relig.*, partie IV.).

VII

Le vénérable père Boniface Wimmer, O.S.B., fondateur de l'abbaye Saint-Vincent à Latrobe en Amérique, raconte l'histoire suivante d'une apparition dans son couvent :

« Le 18 septembre, un novice de notre abbaye a vu l'apparition d'un moine bénédictin en habit complet de chœur. La même vision apparaissait chaque jour du 8 septembre au 19 novembre, soit de 11 h à midi, soit de minuit à 2 h du matin. Le 19 novembre, le novice s'adressa pour la première fois au moine et lui demanda ce qu'il voulait. Le moine répondit qu'il avait passé soixante-dix-sept ans au purgatoire pour avoir négligemment omis de dire sept messes d'obligation ; qu'il était déjà apparu à différents moments devant trois autres bénédictins, mais n'avait pas été entendu ; et qu'il serait obligé de se présenter à nouveau dans onze ans si les messes n'étaient pas prononcées. De plus, le novice devait réciter le Psaume Miserere trois fois par jour pendant trente-trois jours, pieds nus et bras levés vers le ciel.

« Toutes ces conditions ont été remplies, à partir du 21 novembre, et le 25 décembre, après la célébration de la dernière messe, la vision a disparu. Durant cette période, l'esprit du moine est apparu à plusieurs reprises, exhortant le novice dans un langage des plus touchants à prier pour les âmes du purgatoire, déclarant que leurs souffrances étaient extrêmement grandes, et qu'ils étaient profondément reconnaissants envers tous ceux qui ont aidé à les libérer. »

Ce qui précède est la déclaration de l'abbé, faite le 26 février 1860, et signée de sa main. Il a été publié dans le journal *Le Monde* le 4 avril 1860.

VIII

Le bienheureux Henri Suso, le Dominicain, lorsqu'il étudiait à Cologne, avait un grand ami appartenant au même ordre. Lorsqu'ils se séparèrent, après avoir terminé leurs études, ils convinrent que, celui qui survivrait, l'autre devait célébrer deux messes chaque semaine pour son ami défunt — la messe des morts chaque lundi, et celle de la Passion chaque vendredi.

L'ami mourut le premier, mais Suso oublia sa promesse de dire la messe et se contenta de prières pour son âme. Un jour, alors qu'il priait, il entendit un bruit derrière lui. Il n'y prêta pas attention au début et continua ses prières. Après un certain temps, cependant, il entendit une voix, qu'il reconnut comme étant celle de son ami décédé, lui reprochant son oubli. Il s'excusa en disant qu'il avait souvent prié pour lui, mais son ami répondit : « Mon frère, tes prières ne suffisent pas ; j'ai besoin de sang pour éteindre les flammes qui me tourmentent— le sang de Jésus-Christ offert dans le Saint Sacrifice de la messe. » Suso se souvenait de sa promesse et, chaque semaine suivante, offrait le Saint Sacrifice de la messe pour l'âme de son ami. Quelque temps plus tard, son ami lui apparut de nouveau et le remercia pour sa charité, qui l'avait libéré du purgatoire (*Vie du bienheureux Henri Suso*).